

ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP... EN STAGE

Exemple de formation adressée
aux enseignants du collégial.

Présentation par le centre collégial de
soutien à l'intégration de l'Est du Québec

ccsi@cegep-ste-foy.qc.ca

Des inquiétudes tout à fait légitimes

- L'étudiant vivra un échec.
- L'étudiant ne sera pas engagé sur le marché du travail.
- Comment vais-je accompagner l'étudiant et le milieu de stage ?
- Nous risquons de perdre ce milieu de stage si on envoie cet étudiant.
- C'est un petit milieu et l'étudiant risque de faire face à des obstacles par la suite.
- Je m'inquiète pour les «clients», «les patients» que cet étudiant devra côtoyer.
- Etc...

Objectifs de la présentation

- Rappeler le contexte dans lequel nous accueillons les étudiants en situation de handicap.
- Identifier des repères qui guident nos actions en ce qui concerne les stages.
- Offrir quelques trucs et astuces pour intervenir auprès des étudiants en situation de handicap par rapport aux stages.
- Questions et échanges.

Qui sont ces jeunes ?



- Ils sont d'abord des personnes à part entière, des étudiants du collège.
- Ils sont aussi des adolescents, des jeunes adultes, des adultes matures avec des émotions similaires aux autres, mais avec une réalité parfois différente, un parcours scolaire et personnel assurément différent.
- Ils ont sensiblement les mêmes besoins que les autres étudiants sans limitations.

Les Services adaptés

- Accueillir les étudiants en situation de handicap
- Intégrer ces étudiants au cégep
- Soutenir leurs apprentissages par la mise en place d'accommodements dans le but de les rendre autonomes avec accommodements
- Soutenir les professeurs



Nos obligations

- La Charte des droits et libertés de la personne
- La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées
- La politique « À part entière... » de l'OPHQ

Stipulent que toutes les institutions d'études postsecondaires sont tenues d'accueillir les étudiants en situation d'handicap.

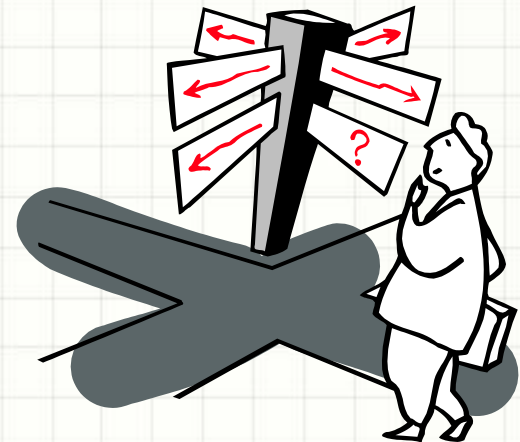
« Sans discrimination, ni privilèges. »

Nous devons donc travailler à lever les obstacles qui empêcheraient un étudiant d'avoir accès à sa formation.

Quels sont nos repères ?

Lorsque la situation de l'étudiant nous inquiète et nous questionne en ce qui concerne les stages...
quels sont nos repères ?

- Repères moraux
- Repères dans le collège et comme professeur
- Repères légaux



Malgré les obligations... que faire ?

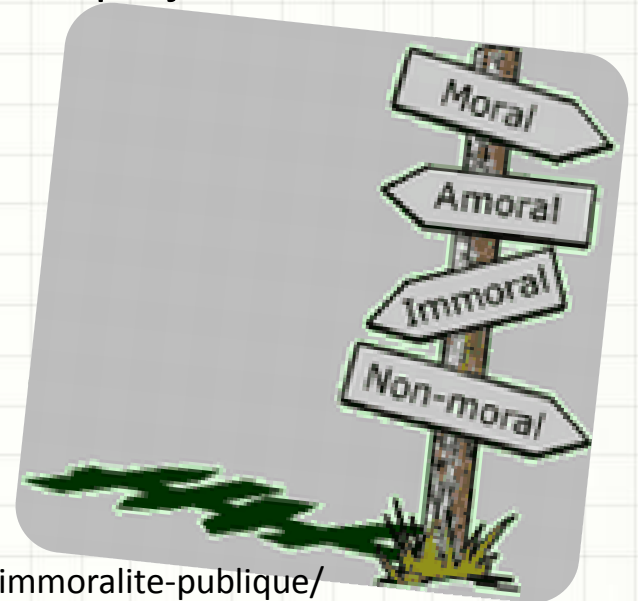


- Connaissant les compétences à évaluer;
- Connaissant la réalité du travail sur le marché du travail;
- Connaissant les difficultés de l'étudiant et les obstacles auxquels il pourrait faire face...

Est-ce aider l'étudiant de l'envoyer en stage, de lui faire vivre un échec ?

Repères moraux

- Informer l'étudiant de la limite du mandat du collègue et l'accompagner dans la découverte de ses forces personnelles comme de ses limites.
- Travailler avec l'étudiant pour que son projet de vie se réalise (connaissances, attitudes, comportements), mais à quel prix?
- Prévoir avec lui un plan B, C et même D... si son projet se transforme.





Repères du collège et comme professeur

- Les compétences à atteindre doivent répondre aux critères prescriptifs du Ministère indépendamment des handicaps mais AVEC accommodements.
- L'étudiant en situation de handicap est assujéti aux mêmes règles que les autres étudiants sans limitations.
- Si la compétence à atteindre touche l'accommodement mis en place, l'accommodement devra être modifié et il y aura nécessairement ajustement (ex.: temps).
- Sensibiliser au fait que l'étudiant en situation de handicap peut, comme tout étudiant, faire face à un échec.



Repères du collège et comme professeur

- En tout temps, vous pouvez vous informer de l'évolution de vos étudiants en stage y compris les étudiants qui sont desservis par les Services adaptés (SA).
- Si l'étudiant s'est déclaré à son milieu de stage, vous pouvez également vous informer sur les accommodements mis en place pour pallier ses limitations.
- Cependant, si l'étudiant ne s'est pas déclaré, vous pouvez vous informer de l'évolution de cet étudiant au même titre que vous le feriez pour les autres étudiants sans limitation, sans toutefois mettre l'emphase, insister outre mesure ou encore divulguer toute information jugée personnelle.

Repères légaux



La confidentialité

- Le dossier de l'étudiant est confidentiel. Sans l'accord de l'étudiant, rien ne peut se dire, s'expliquer, se nommer.
- Avec l'accord de l'étudiant:
 - Nommer son diagnostic
 - Expliquer les symptômes
 - Regarder les impacts sur les apprentissages
 - Donner l'information pertinente au milieu de stage
 - Se parler entre ceux qui sont concernés de la situation «pédagogique» de l'étudiant
 - Offrir des accommodements
- S'il représente un danger pour lui ou pour les autres: on peut dire ce qui est pertinent dans la situation, et ON RÉAGIT dans l'immédiat (ex.: Le retrait du cours, du stage, etc.).



Repères légaux

Pour le cégep:

- Chaque cas est un cas d'espèce. Il faut analyser chaque situation dans son contexte.
- Les accommodements offerts à l'étudiant en stage doivent pallier sa limitation et répondre à ses besoins, tout comme ceux offerts durant les cours, tout au long de son cheminement scolaire. L'étudiant doit, en tout temps, collaborer aux mesures mises en place pour lui.
- En tout temps, le Collège doit être en mesure de démontrer qu'il a mis tout en place, *jusqu'à la contrainte excessive*, pour permettre à l'étudiant de pallier son handicap.



Repères légaux

Les obligations du stagiaire:

- La Cour d'appel a établi que toute personne a droit à la confidentialité de son état de santé, à moins d'exercer des fonctions pour lesquelles cette question a de l'importance.
- Ce stagiaire a également des obligations envers toutes les autres personnes qui peuvent l'amener à devoir divulguer des renseignements personnels sous peine d'engager sa propre responsabilité civile.
- En tant que travailleur ou stagiaire dans un milieu de travail, cette personne a également le devoir de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique.
- Elle doit aussi veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité des lieux de travail.

Informations tirées de l'avis juridique du premier octobre 2010 : Divulgence de renseignements liés à la santé dans un contexte de stage.

Repères légaux

Obligations du milieu de stage :

- C'est au milieu de stage, en vertu des lois auxquelles il est assujetti, d'établir le type de renseignements personnels dont il peut exiger ou demander une divulgation de la part de son personnel ou des stagiaires qui travaillent pour lui.
- Selon le contenu de la Fédération des cégeps, c'est également au milieu de stage d'évaluer l'impact d'une condition médicale particulière d'un employé ou d'un stagiaire sur sa capacité à effectuer, de façon sécuritaire et dans le respect des lois applicables, le travail donné.

Informations tirées de l'avis juridique du 1er octobre 2010 : Divulgation de renseignements liés à la santé dans un contexte de stage.



Qu'est-ce que le milieu de stage peut faire ?

- Informer l'étudiant de ses forces et lui signaler les défis auxquels il fait face en se basant sur des faits, sur des observations factuelles et des règles clairement établies au départ.
- Agir sans discriminer, ni privilégier (surtout si l'étudiant a parlé de son diagnostic).
- Informer et référer l'étudiant à l'enseignant responsable de l'étudiant qui fera le suivi aux Services adaptés s'il pense qu'il présente des besoins particuliers ou s'il se confie à propos de sa problématique.
- S'informer sur la limitation ou sur le type d'interventions à privilégier dans ce cas.
- Collaborer aux demandes et aux mesures mises en place lorsqu'il est informé d'une situation de handicap d'un étudiant.



Qu'est-ce que le collège peut faire ?

- Le Collège a une responsabilité conjointe avec les milieux de stage. Il ne peut s'en soustraire. Ensemble, il importe de trouver des solutions et de parler des situations questionnantes.
- Le Collège, appuyé par des faits et s'il a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant n'est pas en mesure d'aller en stage ou de poursuivre son stage, peut demander une expertise médicale visant à vérifier l'aptitude de l'étudiant à effectuer son stage.
- Dans la mesure où cette expertise démontre que l'étudiant est inapte, le Collège devrait alors lui refuser le droit d'aller en stage, pour le motif que sa condition médicale ne lui permet plus de rencontrer les exigences fixées par le programme.



Qu'est-ce que le professeur peut faire ?

- Informer l'étudiant de ses forces et lui signaler les défis auxquels il fait face en se basant sur des faits, sur des observations factuelles et des règles clairement établies au départ.
- En échangeant sur les compétences à développer, les attitudes et les aptitudes à travailler, en donnant des exemples, en favorisant l'introspection.
- Agir sans discriminer, ni privilégier.
- Collaborer avec les Services adaptés



Qu'est-ce que l'étudiant peut faire ?

L'étudiant peut, avec aide:

- adopter de saines habitudes de vie et viser l'équilibre dans les différentes sphères de sa vie;
- considérer ses forces et ses difficultés dans le choix de son programme ou dans la façon de poursuivre ses études;
- apprend à s'aimer, à se faire confiance malgré sa situation de handicap et ses impacts;
- aller chercher l'aide des Services adaptés ou de ressources extérieures et s'impliquer dans les mesures d'aide;
- accepter, comprendre son diagnostic et travailler à développer des stratégies pour pallier sa situation;



Qu'est-ce que l'étudiant peut faire ?

L'étudiant peut, avec aide:

- consulter les professionnels pouvant le guider vers des projets de vie réalistes et stimulants;
- se préparer un plan B et un plan C (projet de vie, carrières, etc.);
- autoriser les personnes impliquées dans son cheminement scolaire de connaître sa situation de handicap et les moyens pour pallier à celle-ci.



Quelques trucs et astuces

- Éplucher avec l'ensemble des étudiants les documents pertinents relatifs aux exigences des stages et des milieux de stage (notamment les exigences qui concernent les habiletés de base, les attitudes, les aptitudes, les comportements attendus et d'expliquer ce qu'ils signifient);
- Travailler sur les stratégies gagnantes à apprendre ou à consolider qui sont nécessaires à la formation;
- Prévoir des activités qui permettront de travailler les habiletés de base pouvant étoffer (le cas échéant) vos observations et travailler en amont des potentielles difficultés;
- Noter les faits qui pourraient questionner compte tenu des exigences des stages, la capacité d'un étudiant à accéder voire à réussir en stage;



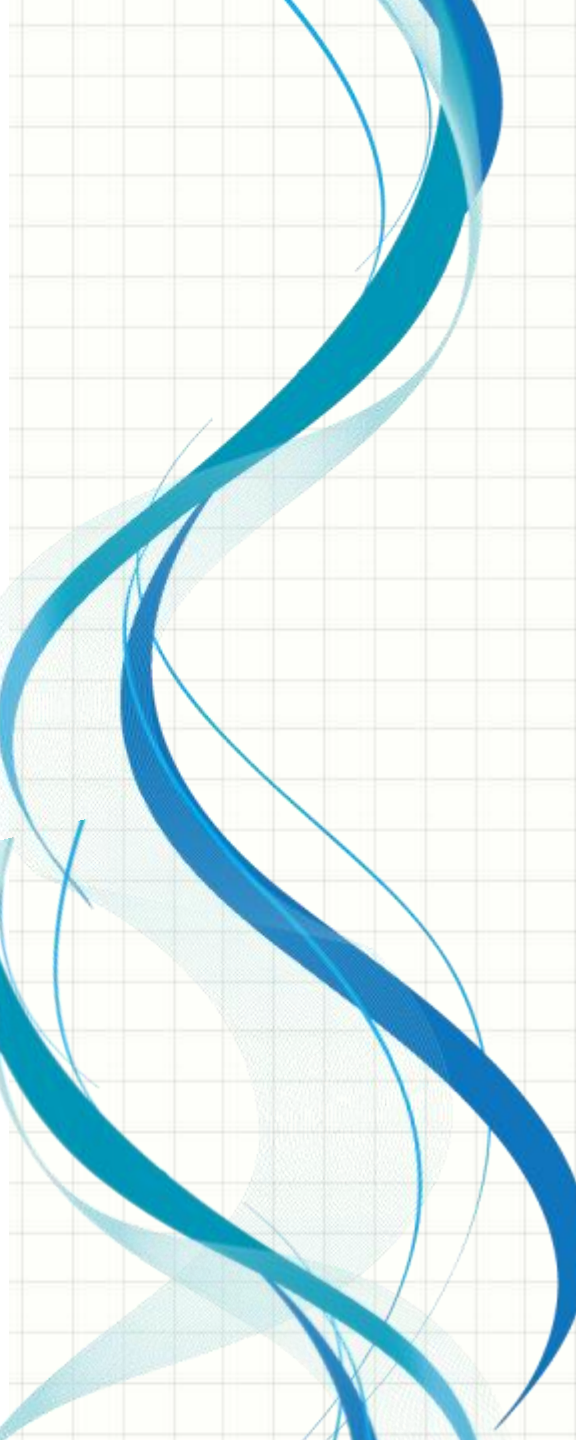
Quelques trucs et astuces

- Travailler en collaboration avec les SA afin qu'ils puissent voir dès le départ les obstacles qui pourraient être levés par la mise en place d'accommodements, travailler la réflexion sur les obstacles qui pourraient poser problème compte tenu du handicap ou encore de la réalité des milieux dans lequel l'étudiant souhaite travailler;
- Fournir aux SA les documents de stage;
- Ramener vos observations aux SA; nous travaillerons alors peut-être un plan B (autre orientation) avec l'étudiant.



Quelques trucs et astuces

En tout temps, il est important de parler aux étudiants de vos observations toujours en mettant en relief votre préoccupation reliée à sa réussite, ainsi qu'à l'aide opportune. Il ne doit préféablement pas sentir que vous voulez l'exclure du programme, mais plutôt travailler à ce qu'il puisse réussir.



Quelques trucs pour bien partager nos observations ?

- Être objectif : ne pas se baser sur des perceptions, mais sur des faits mesurables et observables.
- Établir clairement les motifs de la rencontre auprès de l'étudiant lorsque vous devez le rencontrer par rapport à son stage ou une situation particulière.
- Vérifier régulièrement la compréhension de l'étudiant:
Qu'est-ce que tu as compris de ce que je viens de te dire?
- Donner toutes les informations et options possibles.
- Se rappeler que quoique nous souhaitons la réussite des étudiants, parfois l'échec ou l'arrêt des études, fait partie du cheminement de l'étudiant.



Comment partager nos observations ?

- S'exprimer en « je » à l'étudiant;
- Partager vos observations mesurables (préparez-vous à l'avance si possible) + donner des exemples + questionner plutôt qu'affirmer;
- Vérifier la perception et la compréhension de l'étudiant;
- Partager vos inquiétudes;
- Ne pas tenter de convaincre, mais rester disponible;
- Informer l'étudiant que vous partagerez vos observations auprès des personnes concernées ou des Services adaptés;

En toute sincérité...

*merci de votre collaboration avec
les Services adaptés!*

Isabelle Quirion
Marie-Pierre Aubert

Conseillères en services adaptés
pour les collèges de l'Est du Québec

ccsi@cegep-ste-foy.qc.ca

